



PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Unité territoriale de Seine-et-Marne

Référence : E/12- Z005

Savigny-le-Temple, le

06 DEC. 2012

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement

LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE à BUSSY-SAINT-GEORGES

Rapport au CODERST : Proposition d'un arrêté préfectoral complémentaire - Modification des conditions d'exploitation

SITE CONCERNÉ

LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE

ZAC Gustave Eiffel

1, bld de Rome

BUSSY-SAINT-GEORGES

77607 MARNE LA VALLEE cedex 3

P.J. : Plan de localisation

Projet d'arrêté préfectoral complémentaire

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

La société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE a déposé deux dossiers de modifications au titre de l'article R512-33 du code de l'environnement pour son établissement situé sur la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES.

Ce rapport propose à Madame la Préfète de Seine-et-Marne de saisir l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques sur les suites administratives réservées à l'instruction de ces dossiers.

I - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est localisé dans le parc d'activités Gustave Eiffel (ZAC de BUSSY sud) de BUSSY-SAINT-GEORGES.

Il est bordé :

- au nord par le prolongement de l'Avenue de l'Europe ;
- à l'ouest, par les bâtiments d'activités de la zone ;
- au sud, par les aires de services de Ferrières en Brie de l'autoroute A4 ;
- à l'est par des futurs aménagements paysagers sur une bande de 20 m de large et par des terres agricoles.

Cet entrepôt est destiné à stocker des produits de grande consommation (textile, produits d'hygiène et de beauté, jouets, articles de maison, petit électroménager,...) qui sont ensuite vendus dans les magasins de la société.

Le site emploie 325 personnes. Les horaires de fonctionnement se font généralement en 2*8h, 6 jours /7. La semaine, les horaires de fonctionnement sont de 4h15 à 21h15 et le samedi de 5h15 à 20h30.

L'entrepôt est compartimenté en 9 cellules de stockages et d'expédition (cellules n°4 à 12) et 3 cellules de réception (cellules n°1 à 3) :

- 8 cellules (cellules n°2 et n°4 à 10) de 5920 m² environ et 2 cellules (cellules n°1 et 3) de 3970 m², chacune destinée au stockage de produits combustibles ;
- 1 cellule (cellule n°11) de 1135 m² dédiée au stockage de liquides inflammables et 1 cellule (cellule n°12) de 619 m² dédiée au stockage d'aérosols.

La société GALERIES LAFAYETTE a été initialement autorisée par l'arrêté préfectoral n° 06 DAIDD 1IC 158 du 19 juillet 2006 à exploiter un entrepôt de stockage sur la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES.

Les activités de cet établissement relève des rubriques suivantes :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation
1510.1	A	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts Le volume des entrepôts étant: 1. supérieur ou égal à 300000 m ³	688043 m ³ 18109 t
1412.2.b	D	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant: b. supérieure à 6t mais inférieure à 50t	Générateurs d'aérosols 8,5 t
1432.2.b	D	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables 2.b. représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m ³ mais inférieure ou égale à 100 m ³	53,15 m ³
2910.A.2	D	Installations de combustion La puissance thermique maximale de l'installation est: A.2 supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW	3 chaudières alimentées en gaz naturel 3,6 MW
2925	D	Atelier de charge d'accumulateurs La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	350 kW
2920	D	Installation de compression n'utilisant pas de fluides inflammables ou toxiques	50 compresseurs de climatiseurs et 2 compresseurs de convoyeur

* Régime : A (autorisation) D (déclaration) DC (déclaration avec contrôle) NC (installations et équipements non classés)

M. Le Préfet de Seine-et-Marne a pris acte du changement d'exploitant au profit de la société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE par courrier du 1^{er} juin 2011.

II - PRÉSENTATION DES DEMANDES

II.1. Dossier déposé le 15 janvier 2009

Par courrier du 15 janvier 2009, l'exploitant a transmis à M. le Préfet de Seine-et-Marne un dossier de modification au titre de l'article R512-33 du code de l'environnement. L'exploitant avait également fourni des éléments d'informations concernant ce dossier de modifications lors de l'inspection du 26 mai 2011.

La société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE sollicite la modification de la nature des produits stockés dans la cellule 12 (initialement destinée aux aérosols) en raison du report de l'arrivée du stock d'aérosols.

Les modifications réalisées sont:

- stockage de produits alimentaires (température dirigée entre 15 et 20°C);
- installations d'équipements frigo spécifiques;
- types de produits stockés: vin, bière, chocolat.

L'exploitant souhaite pouvoir stocker dans la cellule n°12:

- soit des produits alimentaires;
- soit des matières combustibles déjà comptabilisées dans l'arrêté préfectoral;
- soit des aérosols déclarés dans l'arrêté préfectoral.

Classement de la cellule sous la rubrique 1511

Volume stocké: 619 m² * 5 (hauteur de stockage) = 3000 m³. La cellule n'est pas classée sous la rubrique 1511.

Quantité de matières combustibles: l'exploitant a indiqué que la quantité de matières combustibles susceptibles d'être stockée sur site est inchangée par rapport à celle indiquée dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Classement des groupes froids sous la rubrique 1185

L'exploitant a indiqué que le groupe froid contenait 96 kg de fluide frigorigène R404A. L'installation n'est pas classée sous la rubrique 1185.

Les conclusions du dossier de modifications montrent que la transformation de la cellule 12 en une cellule à température dirigée n'est pas de nature à augmenter le risque ou l'impact par rapport aux conclusions du dossier de demande d'autorisation initiale.

II.2. Dossier déposé le 9 juin 2011

La société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE souhaite apporter des modifications sur le type de liquides inflammables stockés à l'intérieur de la cellule n°11.

L'exploitant souhaite pouvoir stocker dans cette cellule les produits suivants :

- peintures et pétroles inflammables relevant de la rubrique 1432 pour une capacité équivalente de 40 m³ ;
- produits liquides inflammables relevant de la rubrique 1432, de type parfums, pour une capacité équivalente de 7,8 m³ ;
- peintures non inflammables, ne relevant pas de la rubrique 1432, pour un volume maximal de 15,5 m³.

Classement sous la rubrique 1432

Dans son dossier, l'exploitant indique que :

- la capacité totale équivalente au titre de la rubrique 1432 est de 47,8 m³ ;
- elle reste donc en deçà de celle déjà autorisée par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006 (53,15 m³) ;
- les modélisations réalisées dans le cadre du dossier de demande d'autorisation initiale ne sont pas en conséquence, les modifications apportées au type de produits stockés dans la cellule 11 ne modifient pas le régime de classement du site.

Effets des modifications en terme d'impacts et de dangers

Dans son dossier, l'exploitant présente les effets de ces modifications en terme d'impacts et de dangers :

- impacts : la modification du type de liquides inflammables stocké dans la cellule n°11 n'est pas de nature à générer d'impact supplémentaire sur la consommation en eau, les rejets aqueux, les rejets atmosphériques, les sols, le sous-sol, les déchets, le trafic routier, le bruit, la santé et le paysage ;
- dangers : les caractéristiques des produits étant similaires (liquides inflammables) et les quantités stockées également, les modélisations établies dans le cadre de l'autorisation initiale ne sont pas remises en cause. Par conséquent, la modification du type de liquides inflammables stockés dans la cellule n°11 n'est pas nature à générer des dangers supplémentaires.

III - MISE A JOUR DE CERTAINES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 19 JUILLET 2006

Compte tenu des modifications envisagées, il apparaît nécessaire de modifier les articles suivants de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006 :

- l'article 8.1.1 afin de prendre en compte l'évolution de la nature des produits stockés dans la cellule n°12 ;
- l'article 1.2.1 afin de mettre à jour le tableau de situation administrative pour les rubriques 1185, 2920 et 1511 ;
- le titre 8 afin d'ajouter des prescriptions sur les fluides frigorigènes fluorés.

Par ailleurs, afin de préciser certaines dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006 et en raison de la modification de certains arrêtés ministériels, il apparaît également opportun de modifier les articles suivants de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006 :

- article 5.1.4 relatif aux déchets afin de prendre en compte les dispositions de l'arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R541-43 et R541-46 du code de l'environnement ;
- article 8.1.8.1 relatif à l'état des stocks.

IV - CONCLUSION

En application de l'article R512-33 du code de l'environnement, la société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE a déposé deux dossiers de modifications pour son établissement situé sur la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES.

Dans ses dossiers, l'exploitant s'est attaché à présenter les effets des modifications en terme d'impacts et de risques. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à augmenter les risques ou les impacts par rapport aux conclusions de l'étude de dangers et de l'étude d'impact du dossier initial.

En conséquence, afin de prendre en compte les modifications apportées aux installations exploitées par la société LOGISTIQUE GALERIES LAFAYETTE pour son établissement de BUSSY-SAINT-GEORGES et en application de l'article R512-31 du code de l'environnement, l'inspection des installations classées propose aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral complémentaire joint au présent rapport.



Localisation du site

échelle : 1/25.000ème